

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi dix-huit octobre, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Journac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Olivier LERENARD, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 octobre 2019.

Anne-Sophie UIJTTEWAAL est élue secrétaire et procède à l'appel des conseillers.

Présents : Olivier LERENARD, Francis THOMASSON, Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Alain MAURIN, Daniel GUILLON, Robert DESBORDES, Marie GABRIEL, Pascal GAYOU, Cindy BERNARD, Claire GRAMOND, Stéphane FAROUT, Philippe MONTIER.

Absents représentés : Marie-Pascale FRUGIER (procuration à Anne-Sophie UIJTTEWAAL), Catherine VALLERY-RADOT (procuration à Philippe MONTIER).

Absent non excusé : Aurélien BOULESTIN

APPROBATION PV DU 25 SEPTEMBRE 2019

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal ce compte-rendu.

Il est approuvé à l'unanimité des présents.

BUDGET : DECISIONS MODIFICATIVES

Comme évoqué lors du conseil municipal du 25 septembre, la maire informe le conseil municipal qu'il a consulté des organismes bancaires pour des propositions de prêt pour un montant de 40 000 euros équivalent au prix d'acquisition de la maison et des travaux à réaliser.

Le maire présente les deux propositions :

- Caisse d'épargne : 40 000 euros sur 10 ans, taux fixe de 0,6%, 100 € de frais de dossier
- Crédit agricole : 40 000 euros sur 10 ans, taux fixe de 0,4%, pas de frais de dossier.

Il rappelle que le recours à l'emprunt, pour un montant inférieur à 200 000 €, est une compétence déléguée au maire par le conseil municipal en début de mandat.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE

A compter du 1^{er} janvier 2020, la communauté de communes a l'obligation de prendre la compétence « assainissement collectif », il convient donc de modifier la liste des compétences obligatoire en ajoutant « eau, assainissement collectif ».

Le conseil municipal approuve par 14 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Laurent Patier : il a écrit au président de la communauté de communes. Il a demandé que cette lettre soit portée à la connaissance de l'ensemble du conseil municipal. Le maire procède à la lecture de la lettre ainsi qu'à la réponse faite par la communauté de communes. Le maire propose également de demander au conseil départemental si un comptage peut être mis en place devant le cabinet de kiné afin de contrôler la vitesse des véhicules.

- Commande chaises pliantes : le maire informe qu'un devis de 1 250 € a été signé pour 50 chaises pliantes + chariot.
- Broyage : le maire informe que la communauté de communes en lien avec le SYDED proposera un atelier de broyage le samedi 14 décembre. Une communication spécifique sera faite par les services de la communauté de communes.
- La commémoration du 11 novembre aura lieu à 11h au monument, rendez-vous à 10h30 sur la place de la mairie.
- Repas des aînés : 15 décembre à midi
- Vœux de la municipalité : jeudi 16 janvier à 18h30
- Fabrication de gobelets pour la commune : 1,13 HT chez Fabregue, faire faire d'autres devis
- Chaufferie bois : l'avant-projet sommaire : estimatif : 85/86 000€. L'avant-projet définitif sera présenté le 18 novembre. Le dossier de consultation des entreprises est mis en ligne sur le logiciel.

La séance est levée à 19 h 26.